

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 FEVRIER 2023

Présents : BERTRAND Elisabeth, BERTRAND Mélanie, BOITEAU Delphine, GODARD Sophie, JEAN Guillaume, LUCAS Germain, MARTINEAU Philippe, MERLET Adrien, RAMBAUD Olivier, VION-GOVAERT Anne

Absents : REGNIER Benjamin,

Secrétaire : BERTRAND Elisabeth

Monsieur le Maire propose une modification de l'ordre du jour transmis le mardi 28 février 2023 :

- Annulation du point IV (Compte administratif 2022) : les éléments n'ont pas été reçus par la trésorerie
- Modification du point V (Cession fonds de commerce) : cession de la licence
- Ajout d'un point : horaire bibliothèque

I - COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 17 JANVIER 2023

Compte-rendu approuvé

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rend compte des décisions qu'il a prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

OBJET	TIERS	MONTANT HT	DATE
Modification câblage télédistribution rue de la Garenne	ARTV	5 849,16 €	19/01/2023
Elagage tilleuls Cité	Le Moal	400,00 €	23/01/2023
Divers travaux entretiens (élagage)	Le Moal	700,00 €	23/01/2023
Entretien espaces verts (engrais)	EDP	381,25 €	07/02/2023
Remise en conformité Eglise	SAFE	509,15 €	22/02/2023

II - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception du rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) au titre de l'assainissement collectif pour l'année 2021, adopté par le conseil communautaire du Pays de Mortagne en séance du 9 novembre 2022.

Le RPQS expose les caractéristiques du service. Il précise les indicateurs techniques, financiers et de performance.

Il est mis à la disposition du public et mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

**Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2021
approuvée à l'unanimité**

III – PARTICIPATION AUX COÛTS DE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ACCEUIL DE LOISIRS DE LA COMMUNE DE TREIZE-VENTS POUR L'EXERCICE 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les demandes de subventions reçues en mairie.

Par conséquent, la Commune de Treize-Vents a sollicité auprès de la Commune de Mallièvre une participation aux dépenses de fonctionnement de ces services à hauteur de 10 % du coût estimé pour l'année 2022 à 19 552,72 € soit 1 955,27 €.

Décision de participation aux coûts de fonctionnement du restaurant scolaire et de l'accueil de loisirs de la commune de Treize-Vents approuvée à l'unanimité

IV – COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que nous n'avons pas reçu les éléments de la trésorerie permettant de procéder au vote du compte administratif.

Ce point est donc annulé.

V – CESSION FONDS DE COMMERCE DE L'IMMEUBLE SITUE 1 RUE DU HAUT DE LA VILLE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il s'agit en fait de la cession de la licence IV.

Pour rappel, la licence a été acquise en 2018 à Madame DURET Janine. Il était prévu de la céder à Monsieur REMY Franck mais le projet n'a pas été mené à son terme. La licence faisait l'objet d'un prêt à usage qui a été résilié au moment de l'annonce de vente du fonds de commerce par Monsieur REMY Franck.

Aujourd'hui, Mesdames ROY Anita et Louise, repreneuses du fonds de commerce, demandent que nous leur cédions la licence.

Les conseillers s'inquiètent sur la possibilité de perdre la licence. Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est possible de préempter si celle-ci devait sortir de la commune mais impossible si celle-ci est cédée à personne voulant ouvrir un nouveau débit de boisson sur la commune.

Cession de la licence IV à Mesdames ROY Anita et Louise approuvée à l'unanimité

VI – HORAIRES BIBLIOTHEQUE

Afin d'être en conformité avec la convention signée entre la commune, la communauté de Communes et le réseau « bibliothèque », les bénévoles de l'association « Au fil des mots » demandent d'allonger la permanence d'une demi-heure par semaine.

Un arrêté avec les nouveaux horaires d'ouverture doit être pris.

VI – QUESTIONS DIVERSES

Kermesse

L'école Sainte Marie des Vents organise sa traditionnelle Kermesse de fin d'année le dimanche 25 juin 2023 et souhaite connaître l'ampérage de la salle (information nécessaire pour le repas du midi si appel à un traiteur).

Ancien tracteur tondeuse

Un éventuel acquéreur demande si l'ancien tracteur tondeuse, stocké dans le local des vestiaires du foot, pourrait lui être cédé. Le conseil municipal donne son accord de plus que cela permettra de faire de la place dans le local de stockage.

Travaux rue de la Garenne

Les travaux d'effacement des réseaux doivent débiter aux alentours du 15 mars 2023. Les trottoirs ne seront pas refaits à l'issue des travaux.

Vente de maison

Lors de vente de maison dans la commune, les futurs acquéreurs ont connaissance du règlement en place concernant le changement d'usage. Les notaires ont été informés de ce règlement et le notifie en cas de vente.

Aménagement parking

Monsieur le Maire explique que le devis établi par ASP concernant l'aménagement du parking de la Teinturerie a été dénoncé. Le nouveau prestataire SAPL, beaucoup moins onéreux, envoie une proposition. Ce même prestataire va faire une proposition de projet concernant l'aménagement du parking Génovette.

Commission voirie

Monsieur MARTINEAU a fait faire une étude de point à temps et est en attente d'un deuxième devis. Au niveau des pavés, l'opération doit être faite à la main ce qui fait grimper le coût de l'opération. Il faudra prendre des photos de l'avant et de l'après.

Ne serait-il pas plus simple de refaire complètement un enrobé plus solide ? L'opération plus coûteuse pourrait peut-être menée en plusieurs séquences.

Concernant l'aménagement de la rue du Pavé, il n'y a pas d'échéance pouvant être donnée tant que le litige n'est pas bouclé.

Commission CCAS

La commission rappelle que le transport solidaire doit être utilisé pour accompagner le demandeur sur le lieu souhaité et non pour accomplir des tâches telles que faire ses courses. Pour ce genre de demande, il existe d'autres prestataires.

Commission communication

Le pavé est en cours de rédaction et mise en page. Sa parution est prévue aux alentours du 15 mars 2023.

Un plan de la commune à l'échelle est demandé par l'association A2M afin de préparer l'installation des exposants pour le marché prévu le dimanche 27 août 2023. L'association demande également s'il serait possible d'utiliser le jardin de la maison « Lucas » le jour du marché.

Divers

Les Journées Européennes des Métiers d'Art se déroulent du 27 mars 2023 au 02 avril 2023. Pauline LEDOUX, gérante de l'Atelier Pauneuve, participe et ouvrira les portes de son atelier du vendredi 31 mars au dimanche 02 avril 2023. Elle va déposer à la mairie des flyers à insérer dans le pavé ainsi que des affiches.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL – 20 h

✍ 11 avril

✍ 23 mai

✍ 4 juillet

Séance levée à 21H50

**Le Secrétaire de Séance,
Philippe MARTINEAU**



**Le Maire,
Guillaume JEAN**

